

Notre politique tarifaire pour les inscriptions individuelles

Les Échelles souhaite que le prix des formations ne soit pas, dans la mesure du possible, un frein à la participation. C'est pourquoi nous avons réfléchi à une politique tarifaire adaptée.

Combien coûte une intervention ?

Pour plus de clarté et de transparence, nous vous expliquons ici quels sont les frais couverts par votre participation :

- le temps d'ingénierie et de préparation de l'intervention (impressions, supports, préparation de l'espace...) : même les formations que nous avons réalisées plusieurs fois nécessitent un temps d'ingénierie et de préparation.
- le temps d'intervention, et les déplacements sur le lieu d'intervention,
- les coûts directs liés à l'intervention : matériel, copies, location de salle...
- le temps administratif lié à l'intervention (contractualisations, inscriptions, facturation, relances, ...)
- le temps et le coût de communication pour informer sur l'existence de l'intervention et ses contenus
- le temps humain hors intervention avec les participant·es ou commanditaires : échanges informatifs, réunions...

En outre, chaque intervention est rendue possible par un travail réalisé tout au long de l'année et qui nécessite du temps et des moyens (loyer, téléphonie, assurances...), bien qu'il ne soit pas directement rémunérateur. Ces coûts généraux doivent également être couverts par nos interventions, tout comme un commerçant doit couvrir son loyer avec ses ventes.

Les différents tarifs

Le tarif « prise en charge »

Dans certains cas, il est possible de solliciter une prise en charge pour accéder à la formation, ou d'utiliser votre compte personnel de formation ou vos fonds OPCO. Nous essayons de fixer des tarifs « prise en charge » sur les formations catalogues qui restent accessibles aux petits

LES ÉCHELLES

employeurs et aux personnes ayant acquis peu de droits individuels (CPF), notamment les jeunes.

Ces tarifs nous permettent de couvrir les temps d'ingénierie et d'intervention, les coûts directs et le temps administratif lié à l'intervention. Si une majorité de personnes s'inscrivent sur ces tarifs, nous pouvons également couvrir le temps de travail passé en réunion, communication, et un pourcentage au prorata de nos frais de structures.

Ainsi, si vous pouvez prétendre à une prise en charge, ou si vous avez des droits individuels suffisants, nous vous demandons de nous soutenir en faisant les démarches nécessaires pour vous inscrire sur ce tarif.

Le tarif « auto-financement » normal

Lorsqu'il n'y a pas de prise en charge, nous essayons de fixer un tarif qui reste accessible. Nous ne reportons pas le « manque à gagner » du tarif solidaire sur le tarif normal.

Ces tarifs nous permettent de couvrir les temps d'ingénierie et d'intervention, les coûts directs et le temps administratif lié à l'intervention. Si une majorité de personnes s'inscrivent sur ces tarifs, nous pouvons également couvrir le temps de travail passé en réunion et la communication.

Le tarif « auto-financement » solidaire

Il s'agit d'un tarif spécifique pour les personnes qui sont dans une phase où le prix pourrait être un frein (période de RSA ou de chômage, études...). Nous ouvrons en moyenne deux places en tarif solidaire par formation.

Ces tarifs nous permettent de couvrir une partie du temps d'intervention.

Le tarif « auto-financement » prix libre

Il peut être sollicité si le tarif solidaire reste inaccessible. Nous essayons d'ouvrir une place en prix libre pour chaque formation.

Le prix libre nous permet de couvrir une partie des coûts directs.

Cette politique tarifaire demande de trouver un juste équilibre entre accessibilité pour les participant.es et qualité des conditions de travail pour les intervenant.es. C'est pourquoi nous avons dû faire le choix, pour nous assurer d'être en mesure de couvrir nos rémunérations et

LES ÉCHELLES

nos frais de structure, de limiter le nombre de places à tarif solidaire et prix libre pour chaque interventions. Cependant, plusieurs sessions de chaque formation seront programmées, et il sera toujours possible de s'inscrire à la session suivante.

Pourquoi pas la gratuité ?

Nous avons choisi de pratiquer des tarifs solidaires et le prix libre plutôt que la gratuité. En effet, comme nous l'expliquons ci-dessus, le choix d'une tarification accessible n'est pas gratuit pour nous, même s'il nous tient à cœur.

Nous demandons à ce titre une démarche de réciprocité, qui implique :

- de votre part : de faire les démarches pour solliciter une prise en charge si vous êtes éligible, et de vous engager dans l'intervention quel que soit le tarif payé.
- de notre part : d'accueillir, former et accompagner l'ensemble des participant·es de façon équitable quel que soit le tarif payé.

Pour toutes questions concernant nos tarifs, n'hésitez pas à nous contacter.